Les toilettes sèches : pourquoi et comment les adopter ?

Et si, en matière de sanitaires, nos ancêtres avaient été visionnaires ? La question se pose face au succès grandissant sur le marché hexagonal des toilettes sèches. Non sans rappeler la chaise trouée, plébiscitée dans la France du 15ème siècle, le dispositif a, bien au-delà du charme éventuel du « vintage », l'intérêt de taille d'être 100 % écologique.

Des avantages multiples

Le principe des toilettes sèches repose sur l'équilibre entre ses différents composants : d'un côté un mélange de déchets végétaux secs (copeaux de bois, terre, paille, cendre…) et de l'autre des matières organiques (selle et urine), dont les apports respectifs en carbone et en azote aboutissent à un processus biologique bien connu : le compostage. Finie la chasse d'eau, pas une goutte d'eau n'est nécessaire. Le dispositif n'a pas non plus besoin d'être raccordé au réseau public, ce qui représente un gain financier substantiel pour les particuliers comme pour les communes. L'odeur, gros point noir des toilettes sèches ? Pas quand elles fonctionnent ! Les émanations nauséabondes souvent associées à tort au dispositif ne sont en effet que le signal d'alarme d'un équilibre carbone – azote non atteint. Un désagrément temporaire qui n'a donc rien d'une fatalité.

Une offre pléthorique

En matière de modèles comme de techniques, l'offre invite au choix. D'intérieur ou d'extérieur, les toilettes sèches peuvent être à compost, à lombricompostage ou bien encore à déshydratation. Dans tous les cas de figure, la simplicité des techniques employées ne nécessite aucun gros travaux d'installation.

Quid de la réglementation

Depuis l'arrêté du 7 septembre 2009, la réglementation autorise l'installation de toilettes sèches sans déclaration spécifique. Trois critères sont néanmoins à respecter.

Le dispositif ne doit générer :

aucune nuisance pour le voisinage,

aucun rejet liquide en dehors de la parcelle,

aucune pollution des eaux superficielle ou souterraine.

De ces contraintes découlent trois principes clés à intégrer dans la définition de tout projet d'installation. Ce dernier doit ainsi prévoir :

une cuve étanche pour éviter toute source de pollution,

une aire étanche à l'abri des intempéries,

l'utilisation du compost valorisé uniquement sur la parcelle.

Le respect de l'ensemble de ces points est soumis au contrôle de la commune concernée ou du SPANC (Service Public d'Assainissement Non collectif), comme défini dans l'arrêté du 27 avril 2012. Le même texte prescrit également l'étanchéité des zones de réception des urines ainsi que la présence d'un système de traitement des eaux ménagères. Les installateurs sont par ailleurs soumis à la garantie décennale, obligatoire en complément des garanties usuelles : garantie de parfait achèvement et de bon fonctionnement. **Réalisation du projet**
Le SPANC doit être consulté en phase de conception du projet préalablement à toute installation de toilettes sèches permanente ou dès qu'un épandage est envisagé. Une étude de sol peut éventuellement être demandée. Le SPANC agit en tant que conseil avant de donner – ou non - son autorisation. Il revient cependant à l'installateur de prescrire le choix du système technique adapté. Une bonne connaissance des contraintes du projet est dès lors impérative. La fréquentation du site, les moyens futurs affectés à l'entretien des toilettes, les autres contraintes du site d'installation sont autant de points à évoquer. Le choix des toilettes sèches est également dicté par un certain nombre d'autres critères : intégration paysagère, bénéfices environnementaux, confort, sécurité et durabilité. Selon la zone d'implantation des toilettes, à proximité d'une zone protégée (Natura 2000) et/ou faisant partie intégrante d'un parc naturel, il convient de se référer à la charte ou document en vigueur. Ne pas oublier non plus de consulter les règles en vigueur en matière d'accessibilité PMR en fonction du type de public accueilli.

La France à la traîne

Déjà bien implantées en Norvège, Suède et Allemagne, les toilettes sèches restent encore relativement marginales en France. Un écart qui représente un véritable défi. Chez soi comme dans les lieux publics, il appartient à chacun d'être pionnier pour promouvoir ce dispositif écologique et faire changer les habitudes.

Le programmiste se doit d'être force de proposition dans la mise en place de tout système écologique et pourra étudier avec vous l'intérêt du choix de toilettes sèches dans vos projets, ainsi que la faisabilité du projet (autorisation administrative, mais aussi disponibilité et approvisionnement en sciure). N'hésitez plus, discutons-en !